

TABLEAU II.—Indiquant le total du passif des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurance contre l'incendie ou sur les risques de la navigation intérieure.

COMPAGNIES CANADIENNES—PASSIF—1897.

Compagnies.	Pertes non réglées.		*Réserves des primes non acquises.		Divers.		Total des obligations à part le capital.		Excédent de l'actif sur le passif à l'exclusion du capital.		Capital social versé ou en voie de perception.		Nature des assurances.
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	
Amérique Britannique	143,213	37	817,760	33	4,837	12	965,810	82	549,854	18	750,000	00	Contre l'incendie et la navigation intérieure et maritime.
Canadienne, contre l'incendie.....	Aucune.		24,727	99	Aucune.		24,727	99	82,979	52	67,810	00	Contre l'incendie.
Mutuelle de London, contre l'incendie.....	17,709	14	340,852	32	22,368	69	380,930	15	8,996	34	Aucun.		Contre l'incendie.
Mercantile.....	2,117	00	57,956	95	Aucune.		60,073	95	96,178	52	50,000	00	Contre l'incendie.
Québec	4,590	00	96,793	57	20,134	40	121,517	97	158,698	49	100,000	00	Contre l'incendie.
De l'Ouest.....	209,951	99	1,172,788	48	5,091	85	1,387,832	32	1,932,345	94	1,000,000	00	Contre l'incendie et la navigation intérieure et maritime.
Total.....	377,581	50	2,510,879	64	52,432	06	2,940,893	20	1,929,052	99	1,967,810	00	

* Les montants inscrits dans cette colonne donne le *pro rata* des primes brutes pour le terme non expiré sur toutes les polices des différentes compagnies en vigueur le 31 décembre 1897, tel que prescrit par la loi à cet effet. En admettant que des primes adéquates ont été perçues, les montants peuvent être considérés comme excédant de beaucoup les sommes qui seraient ordinairement requises pour payer les pertes à subir sur les risques existants, fait dont on doit convenablement tenir compte dans le cas de compagnies individuelles en étudiant les questions d'excédents réels ou probables par opposition à l'excédent légal de déclarations de dividendes, d'affaiblissement de capital et autres sujets semblables.